

Les droits des femmes sont remis en cause par des forces conservatrices en Europe

Point de vue | LEMONDE.FR | 20.09.11 | 15h53 • Mis à jour le 20.09.11 | 15h54

par Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale et Christine Mauget, membre du bureau national, Le Planning Familial

Depuis quelques mois en Europe, de nombreux pays prennent des initiatives portant atteinte aux droits sexuels et plus particulièrement au droit à l'avortement. La crise mondiale et ses plans d'austérité sont les prétextes qui, sous couvert de dérisoires économies, permettent de légitimer les discours des forces les plus conservatrices d'Europe et remettent en cause ses droits et par là même les droits des femmes.

Toutes les instances internationales l'ont pourtant affirmé, le développement des populations y compris économique passe par des politiques d'égalité femmes/hommes, l'accès à l'éducation des filles, la planification familiale et par un accès facilité et sûr à la contraception et à l'avortement.

Ainsi, le 31 août, alors que la Pologne succède à la Hongrie à la présidence de l'Union européenne, la chambre basse du Parlement polonais examinait un projet de loi interdisant complètement l'avortement. Ce projet déposé par les mouvements anti-choix, soutenu par les ultraconservateurs et une bonne partie de la droite libérale au pouvoir a été rejeté à une courte majorité.

Rejeté aussi celui d'une députée de gauche proposant la libéralisation de l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse et son remboursement. Pourtant, la Pologne a été condamnée en mai dernier par la cour européenne des droits de l'homme pour "ses carences dans la mise en oeuvre de sa législation sur l'avortement" déjà fort restrictive. L'Irlande, elle, a été sommée fin 2010 par cette même cour, de revoir sa législation sur l'avortement.

Le 30 août 2011, la Suisse a jugé recevable l'initiative lancée par les milieux anti-avortement. Ce texte exige que l'interruption de grossesse et la réduction embryonnaire soient radiées des prestations de l'assurance maladie de base à de rares exceptions près. Les suisses devront donc voter.

En septembre 2011, la Douma (le parlement Russe) sous couvert d'économies, se prononcera sur un texte proposé avec l'active participation de l'église orthodoxe sur le paiement de l'acte d'avorter par les femmes et sur la personnalisation des embryons. Y sont aussi prévues de multiples contraintes : obligation pour les femmes mariées d'obtenir une autorisation écrite de leur mari, suivis psychologiques et autres visionnages ou lectures de documents anti-avortement...

Pendant sa présidence de l'Union européenne, la Hongrie a lancé en mai dernier une vaste campagne de communication contre l'avortement avec le soutien financier de fonds européens du programme de solidarité sociale "Progress". Celle-ci fait suite à l'adoption en avril de la nouvelle constitution qui, dans son article 2, s'engage à "*protège(r) la vie du foetus depuis sa conception*".

L'opposition espagnole a de son côté clairement annoncé vouloir revenir sur la loi sur l'avortement entrée en vigueur au printemps si elle accédait au pouvoir en novembre 2011 lors des élections législatives anticipées.

Devons-nous voir dans ces initiatives, l'influence de la mondialisation qui organise de fait la diffusion d'idées défendues en particulier aux Etats-Unis où les tentatives déterminées de s'attaquer au droit à l'avortement se multiplient ? Au cours du premier semestre 2011, pas moins de quatre-vingt lois ont été votées par les législatures d'Etats américains pour durcir les conditions d'accès à l'avortement. Conséquences des élections de novembre 2010 ou anticipation de la présidentielle de 2012 par les républicains et le mouvement conservateur "Tea Party" ? Retour à un ordre moral mondialisé ?

L'utilisation politicienne et démagogue, sous le prétexte de contraintes économiques, de ce retour à l'ordre moral dont les femmes, moitié de la population, sont les grandes perdantes, ne peut que nous inquiéter. Ainsi affaiblies vis-à-vis de l'opinion car utilisées comme variables économiques d'ajustement, la voie est toute tracée pour justifier politiquement la remise en cause de leurs droits civiques, sociaux et économiques.

Seule une réelle prise de conscience collective et citoyenne pourra arrêter la "marche-arrière-toute" actuelle. Il est impensable, au XXI^e siècle, que l'égalité entre les femmes et les hommes connaisse un tel recul alors qu'elle reste à conquérir dans trop de pays au monde.

En septembre 2008, le colloque européen "Droit à l'avortement : quels enjeux pour les femmes en Europe ?" organisé par Le Planning familial dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, adoptait à l'unanimité des dix-sept pays européens présents, une déclaration finale réaffirmant que "*le droit à disposer de son corps est le socle fondamental permettant aux femmes de vivre dans une société égalitaire, plus juste, plus démocratique*". Cette déclaration lançait déjà un appel à la solidarité, à la vigilance extrême de l'ensemble des forces progressistes et citoyennes et à la création d'un réseau riche de nos différences et de notre volonté unitaire pour construire cette solidarité européenne, celle des femmes et des hommes libres et égaux.

Il est plus qu'urgent de mettre en œuvre cette déclaration car les femmes et les hommes qui luttent dans tous ces pays pour le droit de choisir et l'élargissement de la législation de l'avortement doivent être soutenus et défendus. La reconnaissance du droit fondamental des femmes à décider quand et si elles souhaitent avoir des enfants est aussi un enjeu de santé publique. Il en va de la démocratie européenne.